

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 11 JUIN 2016**

L'an deux mil seize, le onze juin à onze heures et cinquante minutes, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques QUILTU, Maire.

Etaient présents : M. QUILTU, Mme PLUSQUELLEC, M. KERANGUYADER, Mmes LE GUEN, THOMAS, M. CREN, Mme HEMON, M. LE JEUNE, M. GUEVEL, M. BAIL, Mmes TROMEUR et ROPARS.

Etaient absents : M. COCHENNEC et M. COENT.

Procuration: Mme BOUCHER-LE BALLER à M. KERANGUYADER.

M. KERANGUYADER a été élu secrétaire.

Convocation du 7 juin 2016.

I. Approbation du compte rendu de la séance du 17 mai 2016

Le procès-verbal de la séance du 17 mai 2016 est approuvé à l'unanimité, et signé par l'ensemble des membres présents. Le Maire, J. QUILTU, donne lecture de l'ordre du jour de la séance.

II. Délibérations

1. Travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias – Attribution des lots 2 et 7

Par délibération du 17/05/2016, l'assemblée communale a attribué les lots 1, 3, 4, 5, 6 et 8 de la consultation relative aux travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias, aucune offre n'ayant été reçue pour les lots 2 et 7.

Des offres complémentaires ont été reçues en mairie. Il est proposé au conseil municipal de retenir, comme étant les offres économiquement les plus avantageuses, celles des entreprises suivantes :

- **Pour le lot n° 2 – Charpente - couverture** : le groupement d'entreprises MCA SCOP - LE LOUARN, domiciliées respectivement à Plonévez-du-Faou et Huelgoat, pour un montant de 19 453.48 € HT (estimation : 15 000 € HT) ;
- **Pour le lot n° 7 – Peinture – sols souples** : l'entreprise POUPON, domiciliée à Carhaix-Plouguer, pour un montant de 4 103.55 € HT (estimation : 2 500 € HT) ;

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir les entreprises ci-dessus pour réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias, pour un montant de 23 557.03 € HT ;
- Indique que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2016 ;
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

2. Travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique de l'école Per Jakez Helias – Mission de coordination SPS

Le Maire, J. QUILTU, fait part à l'assemblée qu'il convient de choisir l'entreprise chargée de la mission de sécurité des personnes, qui permettra de réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique à l'école Per Jakez Helias.

Monsieur le Maire ajoute que deux entreprises ont répondu à l'offre.

Il est proposé au conseil municipal de retenir l'entreprise AEH, moins-disante, dont l'offre s'élève à 1 050.00 € HT.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide de retenir l'entreprise AEH pour effectuer la mission de sécurité des personnes permettant de réaliser les travaux de mise en accessibilité et d'amélioration énergétique à l'école Per Jakez Helias,

- Autorise Le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Vote à l'unanimité.

3. Ouverture d'une ligne de trésorerie – Choix de l'organisme bancaire

M. LE JEUNE, Adjoint délégué, expose à l'assemblée qu'il serait souhaitable de renouveler la ligne de trésorerie pour un montant de 150 000 €.

Plusieurs organismes bancaires ont été consultés à cet effet. L'offre la plus intéressante émane du Crédit Agricole du Finistère.

Les caractéristiques de l'offre sont les suivantes :

Objet : court terme de trésorerie

Montant : 150 000 €

Durée : 12 mois

Les intérêts sont payables trimestriellement sur la base du Taux de l'Euribor 3 mois moyenné + 1.825 %

Commission d'engagement : 375 €

Frais de dossier : 250 €.

Après discussion et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- Décide d'ouvrir une ligne de trésorerie (Court terme de trésorerie) d'un montant de 150 000 € auprès du Crédit Agricole du Finistère, les caractéristiques étant précisées ci-dessus.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

Vote par douze voix pour, un contre (M. BAIL en faveur de la proposition faite par la Caisse d'épargne).

III. Informations diverses

- **Ordures ménagères – Débat relatif à la mise en place par Poher Communauté d'une tarification incitative :**
Lors de la commission environnement du 07/06/2016, les élus ont demandé à ce qu'une synthèse du projet soit adressée aux mairies. Une présentation sera faite en conseil municipal dès que ce document sera reçu.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12h20.